

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse
Bureau des concours

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE,
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE,
CHANCELIERÈRE DES UNIVERISTÉS**

VU le décret n° 2005-1376 du 03 novembre 2005 instituant le Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé ;

VU l'arrêté du 26 janvier 2006 instituant les modalités de formations des Éducateurs Techniques Spécialisés ;

VU l'arrêté du 18 mai 2009 relatif au Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé ;

VU l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Éducateur Technique Spécialisé ;

VU l'arrêté du 23 mai 2023 portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé ;

VU la liste d'admission établie par le président de jury le 01 juillet 2024

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Sont déclarés admis à la session 2024 du Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé les candidats dont les noms suivent :

ABOUE Théodora
FRANCOIS Floriane
LANGLOIS Océane
DAMBROSIO Aurore
LAUNAY Manon
MOULIN Nicolas

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 1 juillet 2024

Rectrice de la région académique Normandie
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités :

Signé
Christine GAVINI